



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

N° Spécial

31 Mars 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture du Val de Marne du 31 Mars 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DU VAL DE MARNE	Page
N° 2021/991	25.03.2021	Arrêté préfectoral modifiant la composition et désignant les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne-Confluence	3

PREFECTURE DU VAL DE MARNE
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique

ARRETE PREFECTORAL N°2021/991 du 25 mars 2021
modifiant la composition et désignant les membres
de la Commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne-Confluence

LA PREFETE DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34 ;
- VU** la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Sophie THIBAUT en qualité de préfète du Val-de-Marne ;
- VU** le courrier du Préfet de région d'Île-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, du 3 mai 2007, confiant au Préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin, pour la mise en place du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne-Confluence ;
- VU** la réponse du Préfet du Val-de-Marne du 22 juin 2007, acceptant sa désignation et chargeant le sous-préfet de Nogent-sur-Marne de piloter, en son nom, l'ensemble de la procédure ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2009/3641 du 14 septembre 2009 délimitant le périmètre du SAGE Marne-Confluence et désignant le Préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2017/467 du 9 février 2017 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 14 septembre 2009 fixant le périmètre du SAGE Marne-Confluence ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2018-2 du 2 janvier 2018 portant approbation du SAGE Marne-Confluence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Marne-Confluence et fixant sa composition ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/6470 du 2 septembre 2010 portant désignation des membres de la commission locale de l'eau du SAGE Marne confluence ;

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/1930 du 15 juin 2016 portant renouvellement de la commission et modifiant l'arrêté préfectoral n° 2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la commission locale de l'eau du SAGE Marne-Confluence et fixant sa composition ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018-96 du 9 novembre 2018 portant modification dans la désignation des membres de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2021/659 du 1er mars 2021 portant délégation de signature à M. Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** la délibération n° CM2020/09/25/23-18 du 25 septembre 2020 du conseil de la Métropole du Grand Paris désignant Mme Marie-Christine SEGUI en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 2020R142 adoptée en séance des 6 ; 7 et 8 octobre 2020 du conseil de Paris désignant M. Dan LERT en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° CD2018/12/20-0/04 B du 20 décembre 2018 du conseil départemental de Seine-et-Marne désignant M. Yves JAUNAUX à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluences » ;
- VU** la délibération n° 2020-4-1.2.2/1 du 5 octobre 2020 du conseil départemental du Val-de-Marne désignant M. Didier GUILLAUME en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° CT2020-09-29-41 du 29 septembre 2020 du conseil territorial de l'établissement public territorial « Est ensemble Grand Paris » désignant Mme Haby KA en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 20-122 du 13 octobre 2020 du conseil territorial de l'établissement public territorial « Paris Est Marne et Bois » désignant Mme Virginie TOLLARD en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° CT2020-09-29-28 du 29 septembre 2020 du conseil territorial de l'établissement public territorial « Grand Paris Grand Est » désignant M. Jean-Michel BLUTEAU en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° AP20-074 du 8 octobre 2020 du conseil territorial de l'établissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » désignant M. Denis OZTORUN en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 200911 du 24 septembre 2020 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Paris – Vallée de la Marne » désignant Mme Stéphanie BARNIER en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;

- VU** la délibération n° AG/D/11/2020/063 du 03 novembre 2020 du conseil municipal de Brou-sur-Chantereine désignant M. Philippe DEROUAULT en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération du 18 septembre 2020 du conseil municipal de Champs-sur-Marne désignant M. Cyrille PARIGOT en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération du 9 juin 2020 du conseil municipal de Chelles désignant M. Jacques Philippon en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 2020/00041 du 1^{er} juillet 2020 du conseil municipal de Courtry désignant M. Dominique DAVION en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 63/2020 du 22 juin 2020 du conseil municipal de Roissy-en-Brie désignant M. Jonathan ZERDOUN en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° CM 20-04-31 du 5 juin 2020 du conseil municipal de Torcy désignant M. Eric MORENCY en qualité de représentant titulaire à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 2020-36 du 15 juillet 2020 du conseil municipal de Gournay-sur-Marne désignant M. Eric FLESSELLES en en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° DEL20210210_24 du 10 février 2021 du conseil municipal de Montreuil désignant Mme Karine POULARD en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n°2020.06.53 du 10 juin 2020 du conseil municipal de Neuilly-Plaisance désignant M. Pascal BUTIN en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° DCM20201004 du 14 octobre 2020 du conseil municipal de Neuilly-sur-Marne désignant Mme Anne PAGE en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 20/23-11 du 15 juillet 2020 du conseil municipal de Noisy-le-Grand désignant Mme Michèle CLAVEAU en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 2020DELIB0095 du 10 juillet 2020 du conseil municipal de Bry-sur-Marne désignant M. Pierre LECLERC en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;

- VU** la délibération n° 2020-133 du 18 novembre 2020 du conseil municipal de Champigny-sur-Marne désignant Mme Delphine BERTRAND en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° D2020-4-3-12-7 du 13 juillet 2020 du conseil municipal de Créteil désignant M. Axel URGIN en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 2020-06-73-DGS du 25 juin 2020 du conseil municipal de Fontenay-sous-Bois désignant Mme Fabienne LELU en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 42 du 21 juillet 2020 du conseil municipal de Joinville-le-Pont désignant M. Guillaume LEVANNIER en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 12q du 23 juin 2020 du conseil municipal de Maisons-Alfort en date du désignant Mme Marie-France PARRAIN en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 19 du 5 juillet 2020 du conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés désignant M. Gilles CHERIER en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° D029 du 15 juin 2020 du conseil municipal de Saint-Maurice désignant M. Michel BUDAKCI en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération 21-01-13 du 14 janvier 2021 du conseil municipal de la commune de Villiers-sur-Marne désignant M. Cédric NOEL en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° C2020-31-SEDIF du 15 octobre 2020 du comité du SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) désignant M. Antoine PIROLI en qualité de représentant titulaire à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 2020-37/Csi du 22 septembre 2020 du comité syndical de l'établissement public territorial de bassin « Seine Grands Lacs » désignant Mme Chantal DURAND en qualité de représentante à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° C2020/107 D du 24 novembre 2020 du conseil d'administration du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne désignant M. Emmanuel GILLES DE LA LONDE en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;
- VU** la délibération n° 10 du 17 septembre 2020 du comité syndical du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Lagny-sur-Marne (SMAEP) désignant M. Patrick PATUROT en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;

VU la délibération du 4 novembre 2020 du comité syndical du syndicat mixte d'alimentation en eau potable « L'Ouest Briard » (SMAEP-OB) désignant M. François BOUCHART en qualité de représentant à la commission locale de l'eau du SAGE « Marne Confluence » ;

VU le courrier n° 19-008 du 18 mars 2019 du Président de l'Entente interdépartementale pour l'aménagement de la rivière Marne et ses affluents informant le Président de la commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluences de la dissolution de cette structure à compter du 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'au terme des scrutins municipaux des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Marne-Confluence » en fonction des désignations et propositions des assemblées et des différents organismes et groupements consultés ;

CONSIDERANT que Mme Juliette LE RUYER, représentant la commune de Nogent-sur-Marne, M. Yvan FEMEL, maire, représentant la commune de Noisseau, M. Richard DELLA MUSSIA, représentant la commune de Chennevières-sur-Marne, M. Hocine OUMARI, représentant le syndicat mixte pour l'aménagement du Morbras (SMAM), M. Jacques DELPORTE, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée (Siam), et M. Sylvain BERRIOS, Président du Syndicat Marne Vive (SMV) avaient été désignés par mon arrêté n° 2016/1930 du 15 juin 2016 portant renouvellement de la commission et continuent de bénéficier de ses dispositions ;

CONSIDERANT que l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la Rivière Marne et ses affluents (Entente Marne) a été dissoute ;

SUR PROPOSITION de la Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste des membres nouvellement désignés du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Marne-Confluence » est fixée à la date du présent arrêté dans le tableau joint.

ARTICLE 2

L'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la Rivière Marne et ses affluents (Entente Marne) est retirée de la liste des représentants des groupements et établissements publics locaux, qui compte désormais 9 membres.

ARTICLE 3

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2016/1930 du 15 juin 2016 portant renouvellement de la commission sont inchangées.

ARTICLE 4

Un recours gracieux peut être introduit contre la présente décision, devant la Préfète du Val-de-Marne, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité la concernant.

Le silence gardé par l'administration au terme d'un délai de deux mois à compter de la réception de ce recours gracieux vaut décision de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit dans un délai de deux mois à l'encontre de cette décision ou d'une décision de rejet d'un recours gracieux. Ce recours devra être formé devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du général de Gaulle, case postale n°8630, 77008 Melun Cedex.

ARTICLE 5

Le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, le Préfet de Seine-Saint-Denis, le Préfet de Seine-et-Marne, les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, les sous-préfets de Créteil, Nogent-sur-Marne, du Raincy et de Torcy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la CLE et publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la région Île-de-France, de Paris, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Pour la préfète du Val-de-Marne et par délégation,

Le sous-préfet de Nogent-sur-Marne

SIGNE

Bachir BAKHTI

Représentants de la MGP et EPT

- La représentante de la Métropole du Grand Paris : Marie Christine SEGUI
- La représentante de Est Ensemble : Haby KA
- Le représentant de Grand Paris Grand Est : Jean Michel BLUTEAU
- La représentante de Paris Es Marne et Bois : Virginie TOLLARD
- Le représentant de Grand Paris Sud Est Avenir : Denis ÖZTORUN

Représentants du CR et des CD

- Le représentant du CD 77 : Yves JAUNAUX
- Le représentant du CD 94 : Didier GUILLAUME
- Le représentant du Conseil de Paris : Dan LERT

Représentants des communes

Pour le Val-de-Marne

- Le représentant de Bry-sur-Marne : Pierre LECLERC
- La représentante de Champigny-sur-Marne : Delphine BERTRAND
- Le représentant de Créteil : Axel URGIN
- La représentante de Fontenay-sous-Bois : Fabienne LELU
- Le représentant de Joinville-le-Pont : Guillaume LEVANNIER
- La représentante de Maisons-Alfort : Marie-France PARRAIN
- Le représentant de Saint-Maur-des-Fossés : Gilles CHERIER
- Le représentant de Saint-Maurice : Michel BUDAKCI
- Le représentant de Villiers-sur-Marne : Cédric NOEL

Pour la Seine-Saint-Denis

- Le représentant de Gournay-sur-Marne : Eric FLESSELLES
- La représentante de Montreuil : Karine POULARD
- Le représentant de Neuilly-Plaisance : Pascal BUTIN
- La représentante de Neuilly-sur-Marne : Anne PAGE
- La représentante de Noisy-le-Grand : Michèle CLAVEAU

Pour la Seine-et-Marne

- Le représentant de Brou-sur-Chantereine : Philippe DEROUAULT
- Le représentant de Champs-sur-Marne : Cyrille PARIGOT
- Le représentant de Chelles : Jacques PHILIPPON
- Le représentant de Courtry : Dominique DAVION
- Le représentant de Roissy-en-Brie : Jonathan ZERDOUN
- Le représentant de Torcy : Eric MORENCY
- Le représentant de Vaires-sur-Marne : Eric STADTFELD

Représentants des groupements et établissements publics locaux **(9 membres)**

- La représentante de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne : Stéphanie BARNIER
- Le représentant du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) : Antoine PIROLI
- Le représentant du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de l'Ouest Briard : François BOUCHART
- Le représentant du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la Région de Lagny-sur-Marne : Patrick PATUROT
- La représentante de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs : Chantal DURAND
- Le représentant du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : Emmanuel GILLES DE LONDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>